Trente-septième Année — Nos 157-158 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 6 & MARDI 7 JUIN 1892.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis.— à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8. et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 6 JUIN 1892

LES FÊTES DE NANCY

Arrivée des Sokols à Lunéville
Accueil enthousiaste

Nancy, 4 juin. — La réception, à la gare de Lunéville, des Sokols, a eu lieu au milieu d'une foule énorme et enthousiaste qui entourait les Sokols en criant : « Vivent les Sokols! vivent les Tchèques! » Les Sokols répondaient par le cri de : «Vive la France! » Quand la musique municipale de Lunéville entonna l'hymne national tchèque, tous les Tchèques se mirent à chanter en même temps.

Le président de la Société de gymnastique lorraine s'avança alors vers les Tchèques et leur offrit un drapeau tchèque pour remplacer celui qu'ils n'avaient pu emporter. Le député tchèque, vivement ému, a remercié. Puis, comme le cortège s'ébranlait précédé par des musiques, les acclamations redoublèrent, et c'est entre une quadruple haie de curieux que les Sokols gagnèrent leurs hôtels respectifs, devant lesquels une foule énorme stationna pendant leur repas. Ensuite, les Sokols se rendirent au gymnase, où un vin d'honneur leur était offert par la ville de Lunéville.

Discours d'un député tchèque

Le maire ayant souhaité la bienvenue aux Sokols, et ayant terminé son allocution par les cris de : « Vive la Bohême! », le député Podlqipny a pris la parole. Après avoir dit qu'il ne savait comment remercier, pour la façon dont il avait été reçu, il a dit qu'il était d'autant plus touché de cet accueil que Lunéville était la première ville où il retrouvait le sol de cette France que tous les Tchèques aimaient tant et que tous vénéraient.

« Si nous sommes les fils d'une petite nation, dit-il, sa valeur est grande et nous nous sentons le courage de faire dans l'avenir de grandes choses, car nous sommes en même temps une branche de la grande famille slave où se trouve représentée la Sainte-Russie.

» Si nous osons ici parler de notre passé, nous savons tous que le plus glorieux passé est celui de la France qui s'est mise à la tête de la civilisation du monde.

» Si aujourd'hui nous nous donnons la main, aucune force, aucun pouvoir ne pourrait nous en empêcher.

» Nous ne pouvons mieux remercier de l'accueil qui nous a été fait que par le cri mille fois répété par tous les enfants de la Bohême : « Vive la France, vive le conseil municipal de Lunéville, vive M. le maire ! »

Ce discours, accueilli à chaque instant par les acclamations des Tchèques et des Français, met le comble à l'émotion qui étreint tous les assistants. Le maire de Lunéville se lève et s'écrie : « Vive les Tchèques! » Le cri est répété mille fois. Le chant national de la Bohême se fait entendre et est écouté debout; la *Marseillaise* vient ensuite.

Les Sokols vont déposer une couronne sur le monument élevé, à Lunéville, aux soldats morts pour la patrie.

Lunéville, 4 juin. — Les sokols, qui était arrivés hier soir habillés en civil, ont revêtu, ce matin, leur costume corporatif, sous lequel ils vont faire, à une heure et demie, leur entrée à Nancy. Il se compose d'une veste grise à brandebourgs, ouverte sur la chemise rouge, et d'un casque orné d'une plume de faucon.

Après que ceux des sokols qui prendront part au concours de gymnastique ont eu répété leurs mouvements d'ensemble, les Tchèques se sont formés en cortège et ont parcouru la ville drapeau en tête, salués amicalement par les habitants. Les dames suivaient dans un landau. Le cortège a traversé les bosquets et la cour du château, occupés actuellement par un régiment de cavalerie. Les soldats étant aux fenêtres, les sokols ont levé leur toque en criant : « Vive la France ! Vive l'armée! » Nos soldats répondent en agitant leurs képis.

Le cortège s'est ensuite rendu square Thiers, où s'élève un monument portant une inscription à la mémoire des citoyens des arrondissements de Lunéville et de Sarrebourg, victimes de la guerre. Les sokols avaient une couronne avec des rubans tricolores portant ces mots : « Les sokols de Bohême. » Le maire est au pied du monument Un délégué des sokols lui remet la couronne en lui disant : « Je vous remets cette couronne, monsieur le maire, en vous priant de la déposer sur le monument élevé à vos morts, en témoignage de reconnaissance de l'accueil qui nous a été fait à Lunéville par les vivants. » Tous les sokols se sont découverts devant le monument.

Le maire répond : « Je vous remercie d'avoir pensé à nos morts » et le cortège se retire en criant : « *Naz dar!* » Les sokols ont déjeuné au collège, dans le réfectoire des élèves. Ce déjeuner a été très gai, plein de franchise, de bonne humeur et de laisser aller.

La réception des Sokols à Nancy. — Emouvant spectacle

Nancy, 4 juin. — La réception des Sokols à Nancy vient d'avoir lieu au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Toute la place Thiers, tous les ponts de chemin de fer, la gare, les toits et les quais étaient littéralement envahis par les curieux qui s'écrasaient en attendant les Sokols.

Lorsque le train est arrivé, on n'entendait que les cris : Vive les Sokols! vive la Bohême! auxquels répondaient ceux-ci : Vive la France! poussés par les Sokols. Les chapeaux étaient tous levés, le spectacle est inoubliable et inénarrable.

Les musiques jouent l'hymne tchèque tandis qu'un drapeau aux couleurs tchèques est offert au président qui remercie tout ému et qui se jette dans les bras des anciens gymnastes de Prague qu'il a reconnus.

Quand le cortège veut sortir de la gare, la foule est si grande qu'il peut à peine avancer malgré un grand nombre d'agents de police et de gymnastes qui essaient de lui faire place.

Le cortège parvient enfin à sortir de la gare, au milieu des acclamations enthousiastes de la foule; des bouquets de fleurs tricolores sont jetés par les fenêtres; un vieillard vient offrir un bouquet au nom de la France; partout sur les toits, près des grilles qui entourent la gare, à toutes fenêtres, la foule se presse et pousse des vivats.

Le cortège parcourt la place Thiers la rue Mazagran et la rue St-Jean pour arriver devant le grand arc de triomphe, élevé en l'honneur des sokols et sur lequel on lit : A nos frères les Sokols.

Le député Podligny est porté en triomphe par les gymnastes.

Les discours

Sous l'arc de triomphe, M. Boucart, président des sociétés de gymnastique, prend la parole:

« Vous avez vu l'enthousiasme de la population, il n'est pas seulement extérieur: nous avons aussi l'enthousiasme des cœurs qui luttent pour ceux qui ont traversé l'Europe et qui étaient déjà des amis de la première heure, à un moment où on n'osait pas être nos amis.

» Nous vous souhaitons une chaleureuse bienvenue. Naz dar. »

Ce cri est répété mille fois par les assistants, tandis que le député tchèque répond ainsi en français :

« Nous sommes heureux d'être parmi vous et tous mes frères de Bohême et tous les Sokols crient avec nous : Vive la France ! »

M. Sansbeuf prononce à son tour une allocution et termine par les cris de : « Vive la Bohême ! vive les sokols, naz dar. M. Boucard remercie les dames de Prague d'être venues à Nancy en même temps que les Sokols.

Pendant que tous ces discours sont prononcés des acclamations retentissent de tous côtés, on n'entend que des cris de : « Vive les Sokols, vive la Bohême ! naz dar ! » Un punch a été ensuite offert à tous les tchèques.

L'arrivée des délégations d'étudiants

De nombreuses délégations d'étudiants des différentes villes, Reims, Besançon, Caen, Tours, Montpellier, sont déjà arrivées.

Les étudiants de Bâle, Limoges, etc., sont également arrivés. Les délégations sont accueillies par des cris de Vive Rennes, vive Besançon, selon la ville d'origine des étudiants; ceux-ci répondent en criant : Vive Nancy. Une dépêche de Calais annonce l'arrivée de deux délégués anglais de Dublin.

L'étudiant tchèque de la Faculté de Nancy a été porté en triomphe par les étudiants français, de nombreuses ovations leur sont faites, L'étudiant tchèque a remercié disant que les étudiants tchèques et français ne formaient qu'une seule famille et qu'il saurait le prouver un jour.

Deux trains bondés de Massins viennent d'arriver; plusieurs des voyageurs, apercevant les drapeaux tricolores semés à profusion, versent des larmes. L'animation est grande dans les rues de la ville; on circule difficilement.

M. Lavisse doit arriver ce soir; il sera attendu par les étudiants dont une commission siège en permanence pour recevoir les délégués.

LES JOURNAUX

Zurich, 4 juin. — Une délégation de 37 gymnastes suisses est partie dans la matinée pour Nancy.

Hambourg, 4 juin. — Les «Hamburger Nachrichten», organe du prince de Bismarck, déclarent regretter qu'une partie de la nation allemande fasse preuve à l'occasion des fêtes de Nancy d'un manque de sang-froid et de calme qui équivaut à un manque de dignité.

« Le bruit que les journaux allemands font au sujet des fêtes de Nancy, dit la feuille bismarckienne, pourrait bien être nuisible; car en observant avec tant d'attention et de méfiance les événements qui se produisent sur le territoire français nous risquons de faire voir, même aux français les plus calmes, que nous cherchons continuellement des prétextes pour provoquer le désaccord.

»Nos journaux auraient donc agi d'une façon conforme à la dignité du peuple allemand en ne disant pas un mot des fêtes de Nancy ni de la visite que l'Empereur de Russie va rendre à l'Empereur d'Allemagne.»

Bâle, 4 juin.—Un assez grand nombre de personnes sont parties pour Nancy par voie indirecte ; on ne craint aucune mesure de rigueur

Le *Wonfzatung*, organe socialiste allemand déclare que les travailleurs des deux pays nourrissent des sentiments fraternels :

« On a voulu, à l'aide d'un enfantillage, réchauffer le chauvinisme allemand, les socialistes allemands ne se soucient pas d'avoir au dehors un ennemi héréditaire. »

LE DÉPART DE M. CARNOT

Paris, 5 juin. — M. Carnot, président de la République, a quitté Paris dimanche matin pour se rendre à Nancy.

M. Carnot est arrivé à la gare de l'Est à 8 h. 30, accompagné du général Brugère et des autres officiers de l'Elysée, et de M. Tranchau, secrétaire particulier.

Le président de la République a été reçu à la gare par MM. Loubet, ministre de l'intérieur, et Bourgeois ministre de l'instruction publique, qui ont pris place dans le même wagon que le président. Un millier de personnes se trouvaient sur le quai de la gare et ont salué le départ du train aux cris de : Vive Carnot ! Vive la République !

M. Carnot est resté à la portière assez longtemps en saluant la foule.

A BAR-LE-DUC

Bar-le-Duc, 5. — A Bar-le-Duc revenait l'honneur de donner l'exemple de l'enthousiasme aux autres villes lorraines : elle s'est très amplement acquitté de cette mission.

M. Carnot y a fait son entrée à midi 40, accompagné par MM. Loubet et Bourgeois, ainsi que par M. Jules Develle qui, avec le préfet et son frère, M. Edmond Develle, était allé jusqu'à Châlons à la rencontre du Président.

Le chef de l'Etat a été reçu par le maire qui lui a souhaité la bienvenue et lui a présenté le Conseil municipal. Dans la gare, décorée d'une grande profusion de drapeaux, de guirlandes et d'arbres verts, des salves d'artillerie ont été tirées de l'esplanade du château.

L'escorte du cortège était formée par deux brigades de gendarmerie et deux escadrons du 6e chasseurs. Le colonel Sauret, du 94e, et le commandant Henry, de la gendarmerie, se tenaient à chacune des portières du landau présidentiel.

Le 94e d'infanterie a rendu les honneurs militaires.

La population a salué le chef de l'Etat par de nombreuses acclamations.

Tout le long de la rue de la Rochelle étaient tendues des bandes d'étoffe bleue, rouge et blanche qui la traversaient, en donnant l'effet d'un immense vélum tricolore.

Cinq ou six portiques et arcs de triomphe étaient dressés dans les différents quartiers de la ville.

Une surprise qui a beaucoup touché M. Carnot lui a été ménagée. Tous les ouvriers de la ville et des environs en costume de travail, après avoir figuré dans le cortège, ont tenu à défiler devant lui, bannière en tête et pacifiquement armés de leurs outils.

Une délégation de cinq ouvriers de chacune des usines est venue à la préfecture saluer le président de la République.

A son arrivée à la préfecture, M. Carnot a reçu les autorités.

Le maire a prononcé l'allocution suivante :

« Monsieur le Président,

» Permettez-moi de vous présenter le Conseil municipal de notre ville et de vous remercier vivement en son nom et au mien de l'honneur que vous faites à la ville de Bar-le-Duc et à ses habitants en venant les visiter aujourd'hui.

» Les acclamations et les vivats avec lesquels vous avez été accueilli montrent mieux que je ne saurais l'exprimer les sentiments de joyeuse allégresse que détermine votre arrivée parmi nous, et dans leur écho répercuté vous pouvez distinguer, non seulement le bruit des lèvres, mais aussi le battement des cœurs, unis dans une patriotique et loyale effusion pour vous remercier, Monsieur le Président, des généreux efforts et du dévouement que vous prodiguez en toute circonstance, pour le bien de la Patrie et l'affermissement de la République ».

Les maires et les adjoints des différentes communes des départements sont presque tous venus saluer le chef de l'Etat.

Le préfet, M. Bret, en les présentant, a dit :

« S'il est, M. le Président, une contrée en France où le suffrage universel soit libre et éclairé, c'est assurément cette patriotique terre de Lorraine.

» La démocratie des campagnes est républicaine et patriote, et m'inspirant de ces sentiments, je suis fier de saluer, au nom du peuple, le premier citoyen de la République et le petit-fils du grand Carnot. »

Avant de se retirer, les représentants des communes rurales, parmi lesquels se trouvait un curé, maire de la commune de Cierges, ont serré la main de M. Carnot et celle de M. Develle, leur député.

Mgr l'évêque de Verdun, qui a quitté son siège épiscopal pour venir à Bar-le-Duc offrir ses hommages et présanter le clergé de la ville au Président de la République, a prononcé un discours dont voici les passages essentiels :

« J'ai l'honneur de vous offrir les témoignages profondément respectueux de tout le clergé de mon diocèse. Je n'ai pas hésité à quitter ma ville épiscopale, même en ce grand jour de fête, pour vous saluer à votre passage et vous exprimer les sentiments qui nous animent.

. . . .

» Nous acceptons, franchement, loyalement, sans arrière-pensée, la forme gouvernementale dont vous avez la garde et que notre pays s'est librement donnée. Sur ce point, je vous prie de croire à ma sincérité parfaite. Je désire de tout mon cœur que les désaccords disparaissent et que l'union se fasse dans la paix.

» Un gouvernement est inébranlable quand il peut compter sur toutes les forces vives du pays. J'estime que les forces catholiques sont les premières par l'importance et par le nombre. Nous vous les offrons, Monsieur le Président, acceptez-les.

. . . .

» Je vous renouvelle, Monsieur le Président, l'hommage de notre respectueux et patriotique dévouement. »

M. Carnot a répondu en ces termes à l'évêque de Verdun :

« Je vous remercie des paroles que vous venez de prononcer, elles émanent d'un cœur chaud et respirent la loyauté et la droiture. Je suis convaincu que tous les membres du clergé sont animés des mêmes sentiments patriotiques.

» Vous avez parlé de l'union de tous les Français, c'est bien là ce que nous désirons : l'union de tous les Français sous la loi de la République ».

En quittant la préfecture, M. Carnot a visité l'hôpital civil et militaire. Les convalescents étaient groupés dans la cour avec les sœurs de charité.

Le président a donné une médaille d'honneur à la supérieure, Mme Martin, en religion sœur Irmine, qui compte 47 ans de service.

De l'hospice, il s'est rendu au lycée où les élèves lui ont fait un chaleureux accueil.

Après une visite à l'Ecole normale d'institutrices, le cortège présidentiel se dirige vers la gare où le maire, M. Busselot, prend congé, et à trois heures quinze le train part à toute vapeur pour Nancy.

A NANCY

Nancy, 5. Après avoir reçu à Toul, M. Stebelin, préfet de Meurthe-et-Moselle, qui souhaite la bienvenue à M. Carnot, à son entrée dans le département de Meurthe-et-Moselle, le train, salué d'acclamations nombreuses, se remet en marche et arrive en gare de Nancy à cinq heures.

Il a été reçu par M. Maringer, maire de la ville ; sur le quai se trouvaient MM. le général Brault ; commandant la 11e division ; Maurice Barrès, député, et Alapetite, secrétaire général de la préfecture.

M. Maringer souhaite, dans la salle d'attente, la bienvenue au Président, qui remercie.

Lorsque M. Carnot, monte dans son landeau la foule massée sur la place Thiers mêle ses acclamations et ses vivats aux accents des musiques jouant la *Marseillaise*. Des salves d'artillerie sont tirées.

Dans la voiture du président ont pris place MM. le général Jamont, Maringer, maire et le général Brugère.

A la portière de droite caracolait le général Brault et à celle de gauche le général Boitard.

Dans une seconde voiture se tenaient MM. Loubet, président du Conseil ; Volland, sénateur ; Mézières, député, et Stehelin, préfet.

Lorsque la voiture de M. Carnot eut franchi l'arc de triomphe que la compagnie de l'Est avait construit avec des essieux, des roues de wagons et des fanaux ; elle passa devant la statue de M. Thiers. Le président l'a salué au milieu des vivats enthousiastes de la foule.

Le 37e régiment d'infanterie formait la haie.

Le cortège se dirigea vers l'Hôtel-de-Ville en passant par les rues Stanislas, d'Amerval, la place Jeanne-d'Arc, où M. Carnot salua la statue de l'héroïne lorraine, la rue Lafayette, les places Saint-Epvre, de la Carrière, et enfin déboucha sur la place Stanislas.

Sur tout le parcours, les acclamations et les ovations populaires se succédèrent sans interruption.

De nombreux Alsaciens étaient présents, mais sans aucun emblème ; en revanche, partout des drapeaux tricolores, étendards lorrains et de nombreux drapeaux russes.

Dès son arrivée à l'hôtel de ville, M. Carnot se plaça sur le balcon d'honneur, ayant à ses côtés MM. Loubet et Bourgeois ; tous les officiers de sa maison militaire étaient derrière lui. Le général Brault lui faisait vis-à-vis au pied de la statue de Stanislas. Les troupes de la fameuse 11e division défilèrent avec une perfection et une précision remarquables.

Aussitôt après la dislocation des troupes, la population mouillée jusqu'aux os par la pluie qui tombait sans interruption, envahit la place et acclama le Président par les cris répétés de « Vive Carnot! » Le Président se rendit ensuite à la préfecture.

Un banquet de 60 couverts a eu lieu le soir à la préfecture.

M. Carnot avait à sa droite M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, et à sa gauche, le général Jamont. En face de lui, M. Loubet, ayant à sa droite M. Mézières, député, et à sa gauche M. Serre, premier président de la Cour.

Pendant tout le repas, la musique du 69e de ligne a joué.

A neuf heures trois quarts, M. Carnot, escorté de deux pelotons de cavalerie, s'est rendu à pied à l'Hôtel-de-Ville. Les musiques ont joué la *Marseillaise* au moment où le Président a paru sur le balcon.

A dix heures les musiques des régiments d'infanterie partent faire la retraite aux flambeaux.

M. Carnot va faire ensuite une promenade en voiture dans la ville; la visite au parc de la Pépinière avait été supprimée par suite du mauvais temps.

Après avoir entendu à la salle Poirel, la *Marseillaise* chantée par la chorale *Alsace-Lorraine*, M. Carnot se rend au Théâtre, où les étudiants donnent une soirée.

L'enthousiasme est à son comble, les étudiants étrangers crient : « Vive la France » et jettent leurs casquettes en l'air.

Quand le calme se rétablit, la représentation continue. Puis M. Carnot quitte le théâtre et une nouvelle ovation lui est faite.

M. Carnot visite ensuite le cercle militaire, placé dans le même bâtiment que le théâtre, où tous les officiers de la garnison étaient réunis. Un vin d'honneur lui a été offert.

Répondant au toast qui lui a été porté par le général Bruault, le président de la République a dit :

« Permettez-moi de boire à la 11e division que j'ai admiré l'année dernière à Vitry et que j'ai encore été heureux d'admirer aujourd'hui. »

Le président choque son verre avec chacun des officiers.

A onze heures 15, le président quitte le cercle, remonte en voiture au milieu des acclamations et rentre à la préfecture où il a passé la nuit.

LE VOL DE DYNAMITE DE SOISY-SOUS-ETIOLLES

UNE CATASTROPHE ÉVITÉE

Paris, 4 juin. — En examinant les cartouches trouvées au pont de Flandre, M. Girard, chef du laboratoire municipal, a constaté que dans un certain nombre d'entre elles, la dynamite — par suite d'un assez long séjour sous le sol, dans l'humidité était à demi liquéfiée. Il s'était formé autour une sorte d'acide, ce qui aurait pu, à son avis, amener d'ici peu ces cartouches à explosion d'elles-mêmes. On juge de l'émoi qui se serait produit si le pont du chemin de fer était venu tout à coup à sauter.

La manipulation en était très dangereuse, aussi M. Girard s'est rendu cette après-midi à Vincennes, pour procéder à leur destruction. M. Girard est arrivé à deux heures et demie au fort de Vincennes; il s'est mis immédiatement en communication avec le commandant du fort. La place de Paris avait, dès ce matin, donné les instructions nécessaires au commandant pour qu'il mît à la disposition de M. Girard les soldats qu'il demanderait pour l'aider dans la destruction des cartouches de dynamite.

Les cartouches ont été amenées à Vincennes dans une voiture au pas ; elles ont été conduites au petit polygone, à maison blanche ; un chef artificier et des soldats du régiment d'artillerie en garnison à Vincennes ont accompagné M. Girard qui a procédé à l'explosion d'un seul bloc. L'enquête a établi que, à la suite des perquisitions faites chez les anarchistes, après les diverses explosions de Paris, les détenteurs de cartouches de dynamite s'étaient fort préoccupés de s'en débarrasser.

C'est ainsi que, avant de les enterrer sous le pont du chemin de fer à Pantin, ils les avaient déposées dans le Jardin des Plantes; craignant qu'elles n'y fussent découvertes, ils se sont alors décidés à les transporter jusqu'à l'endroit où elles ont été trouvées. L'anarchiste Bricou et sa femme qui ont révélé l'endroit où se trouvait le reste des cartouches de dynamite volées à Soisy-sous-Etiolles, ont été remis en liberté provisoire.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du 4 juin 1892

Présidence de M. FLOQUET, président

Question de M. de Mahy

L'occupation des Iles Aldabra et Madagascar

M. DE MAHY a la parole pour adresser à M. Ribot une question relative à la prétendue occupation des Iles d'Aldabra, possession française, par les Anglais. (Mouvements.) Je serai bref (cris : parlez ! parlez !) Il s'agit de trois petites îles qui font partie, avec les Comores, Nossibé et les Glorieuses, d'un archipel appartenant à la France et qui domine nos positions stratégiques de Mayotte et de Nossibé. Géographiquement, elles ne font pas partie du groupe des Seychelles et l'Angleterre ne peut, à aucun titre, s'en emparer. Une telle prétention ne saurait être admise (Applaudissements) et je supplie M. le ministre des affaires étrangères de s'y opposer. (Très bien, très bien.)

L'orateur s'occupe ensuite des affaires de Madagascar. En ce qui concerne la juridiction française à Madagascar, conséquence du protectorat, il est regrettable d'avoir encore à constater les retards apportés à l'application du traité conclu entre la France et l'Angleterre. S'il est vrai que nous ayons à Madagascar un protectorat effectif, reconnu de tous, nous n'avons à demander la permission à personne pour y exercer notre [illegible] juridiction. (Très bien, très bien). Il faut espérer que M. le ministre répondra par la promesse de l'application immédiate de la loi que le Parlement français a votée. (Applaudissements).

Réponse de M. Ribot

M. RIBOT, ministre des affaires étrangères. — Le gouvernement n'a reçu de ses agents aucune indication contenant les faits publiés par la presse. (Rumeurs.) Les îles Aldabra, Cosmoledo, Assomption, n'ont en fait jamais été occupées par la France, et depuis 1826 l'Angleterre les fait figurer drns la liste de ses possessions. Le gouverneur des Seychelles en loue la pêche.

Quant aux îles Glorieuses, la situation n'est pas la même; elles nous touchent presque. C'est un Français qui, en 1876, a obtenu de notre gouvernement la concession de la pêche dans ces îles. L'Angleterre a élevé la prétention, en 1881, de faire figurer ces îles dans le groupe des Seychelles, mais elle n'a pas insisté sur les observations qui lui ont été faites alors par le ministre des affaires étrangères. En ce qui concerne l'établissement de la juridiction française à Madagascar, le gouvernement y établira très prochainement un ou plusieurs tribunaux. L'Angleterre a consenti en principe à un accord qu'il ne s'agit plus que de réaliser en fait. En terminant, le ministre annonce que le paiement du semestre du gouvernement malgache a été fait le 20 mai en espèces, très régulièrement. (Pas un applaudissement ne se fait entendre).

M. DE MAHY. — Vous avez fait une confusion, M. le ministre, l'île d'Aldabra est française. (Applaudissements prolongés.)

M. DE LANJUINAIS. Ces droits sont indiscutables.

M. DE MAHY. — Et il n'est pas admissible que le gouvernement français permette à l'Angleterre de désagréger un groupe d'îles qui constitue, je le répète, une possession française. (Double salve d'applaudissements.)

L'incident est clos.

Question de M. Gacon

LA COMPTABILITÉ DES NOTAIRES

M. GACON adresse une question au ministre de la justice sur les agissements de certains notaires. Le nombre des sinistres est considérable. En 1889, 103 notaires ont dû être destitués et le total des pertes subies par les clients, la plupart des travailleurs, s'est élevé à 60 millions en cinq ans.

Il faut placer les notaires sous la surveillance des agents de l'enregistrement et exiger de chaque notaire un registre à souche. En accomplissant cette réforme, le gouvernement aura rendu un grand service au monde du travail. (Très bien, très bien).

Réponse de M. Ricard

M. RICARD, ministre de la justice [illegible] qu'avant 1890, il [illegible] — Il est incontestable [illegible] produit de nombreux sinistres, mais depuis, grâce aux décrets de 1890 qui ont interdit aux notaires de se faire courtiers d'argent, la situation s'est beaucoup améliorée. Le gouvernement veillera à ce que tous les notaires qui ne se soumettront pas aux prescriptions des décrets de 1890 soient punis et au besoin destitués.

L'incident est clos.

Question de M. Tony-Révillon

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

M. FLOQUET. — La parole est à M. Tony-Révillon pour une question au ministre de la justice. (Exclamations et rires).

M. TONY-RÉVILLON. — La question que je veux poser a trait aux procès auxquels donnent lieu les accidents du travail, procès qui durent deux ou trois ans. Il faudrait simplifier la procédure.

Réponse de M. Ricard

M. RICARD, ministre de la justice, répond que le rapport sur la loi des accidents du travail donnera satisfaction à M. Tony Révillon. Il dépend de la Chambre de le voter le plus vite possible. L'incident est clos.

Fixation de l'interpellation Moreau

La Chambre fixe au lundi 13 juin la date de l'interpellation annoncée de M. Moreau (Nord), sur les actes de la confrérie de *Notre-Dame de l'Usine*.

Le réseau téléphonique de Paris

La Chambre adopte à l'unanimité de 418 votants un projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit extraordinaire de quatre millions, nécessaire pour poursuivre la transformation du réseau téléphonique de Paris. Elle adopte encore divers projets.

LES CAISSES D'ÉPARGNE

Enfin, les questions sont épuisées et la Chambre peut reprendre la discussion sur les caisses d'épargne.

M. FLOQUET fait connaître la nouvelle rédaction de la commission sur l'article 11 : « Les caisses d'épargne sont autorisées à employer leur fortune personnelle, conformément aux prescriptions de l'article premier, sur l'emploi fait par les caisses de dépôts et consignations, des fonds des caisses d'épargne. Elles peuvent en outre l'employer en valeurs locales énumérées ci-dessous, à la condition que ces valeurs émanent d'institutions existant dans le département où elles fonctionnent : bons de mont-de-piété ou d'autres établissements reconnus d'utilité publique, actions et obligations de sociétés de construction d'habitations à bon marché.

» Un dixième du boni annuel pourra être employé en prêts de faveur aux ouvriers, pour l'acquisition d'instruments de travail ou pour l'assainissement de leur logement et en souscription des œuvres locales d'assistance publique.

» Aucun placement des fonds de la fortune personnelle ne pourra être opéré sans l'approbation des ministres du commerce et des finances, la commission supérieure entendue. »

Tous les paragraphes et l'ensemble de l'article 2 sont adoptés.

La Chambre s'ajourne à jeudi. La séance est levée à 5 heures 45.

NOUVELLES DU JOUR

Procès d'anarchistes

Paris, 4 juin. — Aujourd'hui comparaissaient devant la cour d'assises de la Seine les nommés Gallo, dit Zo d'Axa, directeur du journal anarchiste l'*En dehors*, Jules Mery, rédacteur, et Matha, gérant.

Ils étaient poursuivis pour des articles contenant des outrages à la magistrature et à l'armée et des provocations aux meurtres de Véry et de Lhérot.

Après un réquisitoire énergique de M. l'avocat général Cruppi, M. le président Manage a donné la parole au défenseur de Matha, Me Boutin, un jeune avocat, dont la plaidoirie incohérente faisait rire les prévenus eux-mêmes et a donné lieu à un incident du plus haut comique.

Me Deplace, défenseur de Gallo, a interrompu son confrère en le priant de se borner à défendre le gérant de l'*En Dehors*.

Me Boutin a répliqué que son client l'avait chargé de présenter aussi la défense des autres prévenus.

Un colloque des plus animés s'est engagé alors entre le prévenu Matha et son défenseur, qui, en bons compagnons, se tutoyaient. Finalement Me Boutin — abandonné par son client! — a quitté la barre.

Le président a, alors, suspendu l'audience.

Paris, 4 juin. — La Cour d'assises a condamné Gallo et Matha à 18 mois de prison et 2,000 francs d'amende;

Méry qui a obtenu les circonstances atténuantes a eu 3 mois de prison et 50 francs d'amende.

Communes ravagées par des cyclones

Toulouse, 4 juin. — La commune de Varquiers, canton de Franton, a été ravagée hier soir par un cyclone épouvantable. Le clocher de l'église s'est effondré et une maison s'est écroulée, ses habitants M. et Mme Barrat ont été miraculeusement sauvés.

Les vignes, les blés et les récoltes ont été absolument ravagés.

Les dégâts sont considérables sur un rayon de huit kilomètres, le fléau a duré dix minutes à peine.

Toulouse, 4 juin. — Voici des détails complémentaires sur les dommages éprouvés par les communes atteintes par les derniers orages aussi violents que les cyclones.

A Boussens, la toiture de la gare a été enlevée et plusieurs wagons ont été renversés, des charrettes ont été emportées, des poteaux télégraphiques arrachés.

A Castelnau d'Estrefonds, la toiture du château a été enlevée ; les bergeries et les dépendances ont été démolies.

A Saint-Jory, à Galambrun, à Martres-Tolosane, des centaines d'arbres ont été déracinés ou brisés.

Partout les maisons ont été endommagées, la plupart des récoltes sont perdues; la vallée de l'Ariège a beaucoup souffert aussi.

La perte d'une chaloupe au Tonkin

Paris, 4 juin. — Les journaux donnent des détails sur la perte de la chaloupe *Laokaï* dans la rivière Claire, dont la nouvelle a été télégraphiée.

D'après le pilote et le mécanicien qui ont pu échapper au naufrage, 32 personnes auraient disparu [illegible] parmi lesquelles le capitaine d'artillerie Bonnet, [illegible] resté le dernier à bord pour maintenir [illegible] l'ordre; Mme Godard, femme d'un [illegible] d'Hanoï, M. Lareillet, commissaire du bord, 11 légionnaires, 3 tirailleurs, le patron du bord, 3 femmes annamites et 10 passagers ou employés subalternes Les corps de Mme Godard, du capitaine Bonnet, des sergents Bonnel et Metz, du commissaire Lareillet ont été retrouvés et inhumés.

Un procès à Prague contre des artistes de la Comédie Française

Prague, 4 juin. — Des artistes de la Comédie Française qui avaient refusé après coup d'aller jouer à Prague vont être poursuivis pour violation de leur traité.

Un échec du Président du Cabinet italien

Rome, 4 juin. — M. Giolitti vient de subir un échec devant la Commission du Budget. Le ministre ayant déclaré qu'il maintenait sa demande de six douzièmes provisoires, M. Sonnino a proposé de n'accorder qu'un seul douzième. La Commission, après une vive discussion, a approuvée par 20 voix contre 12, la motion Sonnino.

Rome, 4 juin. — Les journaux sont d'avis que les déclarations de M. Giolitti à la commission du budget donnent à entendre que le cabinet est autorisé à procéder à la dissolution de la Chambre.

Dans les cercles parlementaires, on croit la dissolution prochaine ; la séance de mardi, où l'on discutera les douzièmes provisoires, sera certainement orageuse.

Une insurrection dans la Turquie d'Asie

Paris, 4 juin. — Les dernières nouvelles de Bagdad annoncent qu'une insurrection très grande aurait éclaté dans la vallée du Tigre. Les Arabes révoltés contre le régime ottoman, ont arrêté un paquebot turc entre Bagdad et Bassorah.

Ce qui est très significatif c'est que les rebelles laissent passer sans encombres tous les bateaux naviguant sous le pavillon britannique; les révoltés sont armés de fusils Martini, qui leur ont été fournis par des maisons anglaises.

Au conseil des ministres

Paris, 4 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée.

LES DROITS D'ACCROISSEMENT

M. Rouvier a donné connaissance au conseil d'un projet de loi portant modification des lois du 28 décembre 1880 et du 23 décembre 1884, sur les droits d'accroissement. Le projet transforme les droits d'accroissement en une taxe annuelle sur les valeurs des biens meubles et immeubles possédés par les congrégations, communautés et associations. Cette taxe fixe et annuelle [illegible] serait de 0 fr. 30 pour cent.

A ce propos disons [illegible] qu'une note officieuse explique que le mode de [illegible] perception des droits d'accroissement, établi par les lois de 1880 et de 1884, soulevait de nombreuses difficultés qui servaient d'aliment à l'esprit de résistance des congrégations (sic)

« D'autre part, le fait générateur de l'impôt, la retraite ou le décès, échappait dans bien des cas à la connaissance de l'administration.

» La taxe nouvelle remédie à ces inconvénients; le produit en sera égal au rendement du droit d'accroissement; elle sera payée en une seule fois, dans les trois premiers mois de chaque année.

» La situation transitoire sera réglée par des dispositions particulières. »

Nouvelles du Tonkin

Marseille, 4 juin. — Nous extrayons des journaux du Tonkin arrivés par le courrier *Yarra* les renseignements suivants :

« Territoire militaire : Tien-Yen, le 16 avril. — Un Sampan a amené un quartier-maître et un indigène tués et trois matelots blessés légèrement dont un indigène, appartenant à la canonnière l'*Alerte*, qui avait détaché une baleinière montée par six matelots et six miliciens, pour aller reconnaître la côte de l'île des Pirates, au sud de la pointe de la pagode.

» Dix sampans, cachés dans une baie, et montés par 200 pirates, ont fait feu sur la baleinière qui a eu cinq hommes atteints

» Territoire militaire : Na-Peo. — Le capitaine de Saint-James a surpris le 19, à 5 heures du soir, après une marche forcée de douze heures, coupée par un repos de une heure et demie, la bande de Lang-Con à Langra, près de Phat.

» L'attaque a été conduite par le lieutenant Lavy avec une rare vigueur. La lutte a duré jusqu'à la nuit.

» Les pertes des Chinois doivent être très grandes. Un tirailleur est mort de ses blessures. Un soldat français a une plaie contuse.»

Lettre du cardinal Rampolla à M. Descostes

On n'a pas oublié l'importante déclaration de M. F. Descostes à l'assemblée catholique de Grenoble sur l'obligation pour les catholiques de se rallier à la République. Le cardinal Rampolla vient de lui écrire de Rome à la date du 31 mai, pour le féliciter de son discours.

Le frère du khédive en France

Marseille, 4 juin. — Le paquebot français *Yarra*, courrier d'Extrême-Orient, est arrivé cette nuit ayant à bord 182 passagers, parmi lesquels le prince Mahomed-Ali-Bey, frère du khédive, venant d'Alexandrie.

La catastrophe de Birkenberg

Prague, 4 juin. — Les détails que l'on reçoit sur la catastrophe de la mine de Przibram sont navrants. On a trouvé dans le puits Adalber des débris humains avec lesquels on a pu remplir trois voitures. Les cadavres sont tellement gonflés que les cercueils sont trop petits et qu'on a dû en confectionner de plus grands. Les experts évaluent les dégâts à 2 millions et demi de florins. Les pertes intéressent l'Etat comme les particuliers. La caisse de secours des mineurs perd la plus grande partie de son capital. Il faudra environ deux semaines pour enlever les cadavres et quinze mois pour réorganiser l'exploitation.

Vienne, 4 juin. — La catastrophe des mines de Przibram paraît presque indubitablement devoir être attribuée à un attentat criminel. Les ouvriers qui ont été sauvés racontent que le feu s'est déclaré à plusieurs endroits à la fois. On suppose que l'auteur de l'attentat se proposait d'anéantir complètement le puits de la mine d'argent. Sur la totalité des ouvriers retirés des puits, treize seulement sont encore vivants, vingt-sept ont péri pendant les travaux de sauvetage.

Une singulière nouvelle

Paris, 4 juin. — Un journal du matin a parlé d'un voyage mystérieux que ferait en ce moment un député de Paris mêlé au mouvement boulangiste.

On ne s'est préoccupé que de cela dans les couloirs de la Chambre et surtout dans les couloirs intimes des députés; autour de M. Floquet et du bureau, pendant la séance, on en parlait beaucoup.

On allait jusqu'à dire que ce n'était pas un député seulement mais deux, les bruits qui courent à ce sujet sont tellement extraordinaires qu'on ne peut les reproduire que sous la plus extrême réserve.

Il s'agissait, disait-on, de MM. Laguerre et Mermeix, qui se seraient rendus auprès de M. de Bismarck pour obtenir, de lui, des fonds destinés à un journal français, qui aurait pour but de combattre la politique de Guillaume II.

M. Millevoye, que nous avons avisé dans les couloirs, nous a dit être au courant de ce bruit, mais il l'a traité d'extravagant.

« Depuis les fantastiques duels de Roulez, nous a-t-il dit, nous acceptons comme vraies les nouvelles les plus invraisemblables.»

Le concours de tir de Satory

Paris, 4 juin. — On échange dans les couloirs quelques réflexions au sujet de l'ouverture du concours de tir qui aura lieu demain au plateau de Satory.

M. de Freycinet, que nous avons si souvent montré en hostilité avec l'Elysée, veut, paraît-il, pendant que M. Carnot se présentera à Nancy, avoir sa petite ovation.

Demain, le ministre de la guerre se rendra à Satory en landau, accompagné d'une escorte de cuirassiers, et les honneurs militaires lui seront rendus.

A cette fête militaire assistera le général Saussier, entouré matériellement de son état-major et de tous les hauts gradés de la place de Paris. Des notes officieuses convoquent les officiers réservistes et territoriaux.

L'anniversaire du 10 août

Les députés ministériels se montrent absolument furieux de ce que le Conseil municipal de Paris ait voté la célébration de l'anniversaire du 10 août.

Plusieurs expriment, dans les couloirs, la certitude que le gouvernement annulera cette délibération. Par contre les radicaux se proposeraient, si le Cabinet cédait à ces injonctions, d'interpeller le gouvernement. M. Clémenceau rééditerait pour la circonstance la fameuse et célèbre théorie du bloc.

Ascension mouvementée. — Trois aéronautes blessés

Juvira, 5 juin, 11 h. soir. — Le ballon *Lazare Carnot* ayant été saisi par une bourrasque, les trois aéronautes qui le montaient ont été jetés à terre. M. Martial a le bras cassé, M. Mériot a été blessé à la tête et à la poitrine; le comte de Suffren se plaint de douleurs internes.

Le grand steeple-chase de Paris

Dimanche a été couru à Auteuil le grand steeple-chase international d'une valeur de 120,000 fr., plus un objet d'art valant 10,000 francs. Voici l'ordre d'arrivée :

1er, *Fleurissant*; 2e, *Silversmith*; 3e, *Surcouf*.

Mme Carnot, accompagnée par le commandant Chamoin, M. Molard et plusieurs dames, est arrivée sur le champ de course après la première épreuve.

Fiançailles royales

Bucharest, 4 juin. — Le président du conseil a annoncé hier à la Chambre et au Sénat les fiançailles du prince héritier de Roumanie avec la princesse Marie d'Edimbourg. De vives acclamations ont accueilli cette nouvelle. Les présidents des deux assemblées ont prononcé des allocutions et exprimé la joie du corps législatif. Des télégrammes de félicitations ont été envoyés aux parents des deux fiancés. Les bureaux des deux Chambres seront reçus aujourd'hui par le roi, auquel ils porteront leurs félicitations. La ville est pavoisée.

Les chrétiens en Chine.

Londres, 4 juin. — Le *Times* reçoit la dépêche suivante de Shanghaï :

« On a apposé à Wusung et dans la province de Shanghaï des affiches contre les chrétiens. Les autorités chinoises ont pris des mesures actives contre les auteurs de ces affiches. Des placards encore plus violents contre les chrétiens ont été trouvés dans la province de Hunan. »

ENTRE GASCON ET MARSEILLAIS

—Moi, disait le gascon, mon vin mis en bouteille,
Je sais le reconnaître en lui tournant le dos !
— Té ! mon bon, le bouquet est plus fort à Marseille :
Moi, client de Vaissier, quand je me jette à l'eau,
On pêche des poissons qui sentent le Congo ! !
30934d *Clarin de Balaguet, au Roi des Savonniers.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le Conseil municipal se réunira vendredi 10 juin, à huit heures du soir, pour examiner [illegible] les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Vœu tendant à [illegible] l'amnistie des condamnés pour délits de presse, de réunion, faits de grève et connexes, etc.; annulation; 2. Secours et subsides, Bureau de Bienfaisance, demande d'un subside supplémentaire pour 1892; 3. Id., Hospices, demande d'un subside supplémentaire pour 1892; 4. Id., Théâtres, demande de subsides par diverses personnes; 5. Id., demande de secours pour l'envoi du jeune Mariscal aux eaux de Vichy; 6. Sapeurs-pompiers, demande d'admission à la retraite du tambour Decornet (Antoine-Constant).

7. Bourses et subsides ; Conservatoire National de Musique de Paris ; demande de bourse par le jeune De Beir ; 8. Bâtiments communaux ; Ecole de la rue de l'Hommelet ; construction d'une maison d'habitation pour la directrice et les adjointes, réception définitive ; 9. Id., refuge de nuit, grosses réparations ; 10. Voirie municipale, rue Victor Hugo, expropriation, indemnité à M. Louis Lecidant ; 11. Id., urinoirs Poulain, frais d'expertise ; 12. Id., enlèvement des immondices; emplacement du dépôt du Beau-Chêne, expiration du bail ; 13. Id., école de natation, pétition tendant à l'établissement d'une école de natation dans le quartier du Tilleul ; 14. Id., entretien des chemins vicinaux, demande de crédit ; 15. Taxe militaire, dispense, avis du Conseil municipal.

Rapports des Commissions. — 1. Voirie municipale, rue Vauban, demande de classement et de mise en état de viabilité. (M. J.-B. Duquennoy); 2. Id., rue de Barbieux, chemin d'intérêt commun n° 143, construction d'un aqueduc central, faillite de l'entrepreneur, substitution du syndic. (M. Paul Rose) ; 3. Id., rue Cuvier, chemin vicinal ordinaire n° 112, échange de terrain par voie d'alignement avec Mme Catherine Delescluse. (M. Ad. Coupez) ; 4. Id., rue de Menin, dégagement vers la rue de Tourcoing, offres aux expropriés. (M. Chevalier); 5., rue Cuvelier, aliénation d'une parcelle de terrain. (M. Alphonse Morel); 6. Id., rue du Congo, demande de classement et de mise en état de viabilité. (M. Ghiot); 7. Id., boulevard d'Armentières, abords du passage à niveau, réception définitive des travaux de pavage d'un trottoir. (M. Vanmullem); 8. Crèches, dépenses de l'année 1891, restes à payer. (M. Vandeputte); 9. Sapeurs-pompiers, demande de la *Grande-Fanfare* tendant à être dénommée *Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers*. (Ad. Coupez).

10. Secours et subsides ; sport vélocipédique ; demande de subvention. (M. H. Stienne); 11. Secours et subsides ; fédération des sociétés de tir à longue portée de la région du Nord ; demande de prix. (M. Wattel); 12. Id.; Club Nautique *Trois-Etoiles*; demande de subvention pour l'organisation de régates. (M. Dubrulle); 12. Id.; Sapeurs-Pompiers; demande de pension en faveur de la veuve de M. le capitaine-commandant Lansiaux. M. Duburcq); 14. Etablissement d'une étuve de désinfection, vote d'un crédit.

Les première et quatrième commissions se réuniront mardi 7 juin, à huit heures du soir, pour examiner la question d'établissement d'une étuve de désinfection.

Les réunions de commissions municipales. — Les trois premières commissions se sont réunies samedi soir. Voici les décisions qui y ont été prises :

Un crédit supplémentaire sera accordé au Crèches.

Une demande de subvention, présentée par le « Club nautique », pour donner une fête nautique le 12 juin, a été repoussée pour le motif suivant : ces régates ne se donnant pas sur le territoire de Roubaix, le commerce local n'en retire pas de profit.

Il sera fait droit à une demande de Mme veuve Lansiaux qui sollicite une pension de 228 francs en sa qualité de veuve d'un officier supérieur des pompiers.

La fédération de tir à longue portée, de la région du Nord, avait demandé un prix; cette demande a été repoussée parce que le Conseil ne veut pas donner aux autres sociétés étrangères à la ville l'occasion de formuler des demandes analogues.

Une demande de subvention formulée par une société vélocipédique a été également repoussée; les commissions estiment que l'on peut faire un emploi plus utile des finances.

Les Commissions ont aussi rejeté la demande de la *Grande Fanfare*, de porter le titre de musique municipale de pompiers [illegible] jalousie dans les diverses sociétés de la ville qui désirent également devenir municipales.

Une demande de subvention, présentée par la chorale l'*Aurore* et une demande d'augmentation présentée par l'*Union des trompettes* ont été renvoyées à une prochaine session.

Une proposition de la fédération des sociétés de gymnastique, qui organise pour l'année prochaine, à Roubaix, une grande fête internationale de gymnastique, a été adoptée.

La Commission centrale d'Hygiène avait été convoquée, samedi matin, à Mairie.

La variole, qui sévit en ce moment à Roubaix, était la question à l'ordre du jour.

La Commission, qui était présidée par M. le maire de Roubaix, a confirmé les vœux si précis émis par elle, dans sa précédente séance, sur la proposition de M. le docteur Butruille. M. le maire lui a du reste annoncé que la municipalité s'en était déjà préoccupée et qu'elle était résolue à hâter de tout son pouvoir l'établissement d'un service complet de désinfection à l'hôpital et dans les maisons particulières à la suite d'un décès causé par une maladie contagieuse.

En attendant qu'une entente soit établie avec l'administration hospitalière, la Commission a émis le vœu qu'une voiture spéciale soit sans retard affectée au transport à l'hôpital des personnes atteintes de la variole.

La Commission d'hygiène a émis le vœu que l'administration des hospices fasse établir, en dehors de l'agglomération, des baraquements dans lesquels seraient soignés les varioleux.

Elle a demandé :

1° Que la municipalité fasse procéder d'urgence à la désinfection par le souffre des maisons et appartements dans lesquels se produirait un décès de varioleux, et que des habitations appartenant à la ville, ou louées à cet effet, soient mises à la disposition des familles pauvres qui seront obligées de quitter leur logement (pendant une nuit et un jour) pour permettre l'exécution de cette sage mesure sanitaire.

2° Qu'une notice rédigée par ceux de ses membres qui appartiennent au corps médical soit imprimée en gros caractères et distribuée dans toutes les maisons de la ville, afin de rappeler les meilleures mesures préservatrices contre la maladie et, notamment, la nécessité de la revaccination des adultes et des enfants au-dessus de 11 ou 12 ans ;

3° Qu'un service extraordinaire de vaccination soit établi d'urgence dans les locaux communaux et qu'il fonctionne surtout le dimanche, afin d'éviter aux ouvriers des pertes de temps et de faciliter à tous, dans les circonstances actuelles, une précaution dont la nécessité est maintenant établie et consacrée par l'expérience.

Ces diverses motions adoptées à l'unanimité par la Commission, seront incessamment mises en pratique par l'Administration municipale.

La fête de la Pentecôte. — Dans toutes les églises de Roubaix, cette fête, une des plus grandes du culte, catholique a été célébrée avec une solennité spéciale.

De nombreuses communions ont eu lieu partout aux messes du matin; partout aussi la grand'messe, chantée par les chorales, a attiré une assistance exceptionnellement nombreuse.

Les vêpres, suivies d'un sermon sur le grand mystère du jour, ainsi que l'office qui a eu lieu séparément dans plusieurs paroisses, en l'honneur du Sacré-Cœur, ont été suivis aussi avec beaucoup d'empressement et de piété.

En l'église du Sacré-Cœur, l'éclat de la fête a été rehaussé par la solennité de l'adoration du T.-S. Sacrement, dont les exercices ont été prêchés avec grand succès par M. l'abbé Lancelle.

Un obit solennel a été célébré lundi matin à sept heures en l'église Saint-Martin pour les membres défunts de la Société Saint-Joseph. Une nombreuse assistance composée presque exclusivement d'hommes avait répondu à l'invitation adressée par la Commission.

La chorale de la société a exécuté les chants liturgiques avec une perfection remarquable.

La Saint-Mamert. — Dimanche, le corps des Sapeurs-Pompiers de Roubaix a célébré la fête traditionnelle de Saint-Mamert.

Des salves d'artillerie avaient dès samedi soir annoncé cette fête. Elles ont retenti de nouveau dimanche matin.

A midi tous les sociétaires étaient rangés dans la cour de l'hôtel; la *Grande-Harmonie* de son côté débouchait de la rue Saint-Georges, faisant entendre un joyeux pas redoublé et allait se masser devant les bureaux des tramways. Le corps des sapeurs-pom-